

3 S
Société civile
au capital de 1 634 010 euros
Siège social : Zone Artisanale
2, Rue du Pic Saint Loup
34920 LE CRES
911 004 984 RCS MONTPELLIER

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 21 JUILLET 2025

Les soussignés :

- **Monsieur Christophe SPAETH**, titulaire de 816 755 parts sociales en pleine propriété
- **Madame Coralie BAUZIL**, épouse SPAETH, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété

Agissant en qualité de seuls associés de la société civile 3 S, au capital de 1 634 010 euros, dont le siège social est 2, rue du Pic Saint-Loup –à LE CRES (34920), décident ce qui suit :

PREMIERE DECISION

L'unanimité des associés décide de modifier de façon pérenne la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 août de chaque année, et pour la première fois le 31 août 2025.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de huit (8) mois et sera clos le 31 août 2025.

DEUXIEME DECISION

L'unanimité des associés décide en conséquence de modifier l'article 18 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 18 - Exercice social »

L'exercice social commence le 1^{er} septembre et finit le 31 août de chaque année. »

Madame Coralie BAUZIL
Épouse SPAETH

Monsieur Christophe SPAETH



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the name of Monsieur Christophe SPAETH.